

Table des matières

Le mot du bourgmestre : « Vous rendre Dinant »	3
J'habite dans la commune de Dinant	4
Comment avoir droit à la carte « Habitant » ?	4
Où puis-je stationner gratuitement ?	5
Combien coûte la carte « Habitant » et quelle est sa durée de validité ?	5
Je suis un riverain.e du centre de Dinant	6
Comment avoir droit à la carte « Riverain » ?	6
Où puis-je stationner gratuitement ?	7
Combien coûte la carte « Riverain » et quelle est sa durée de validité ?	7
Je travaille à Dinant	8
Comment avoir droit à la carte « Travailleur » ?	8
Où puis-je stationner gratuitement ?	9
Combien coûte la carte « Travailleurs » et quelle est sa durée de validité ?	9
Je souhaite faire mes achats en ville	10
Où puis-je stationner et à quel tarif ?	10
Je suis en situation de handicap	12
Je suis un prestataire de soins	12
Comment avoir droit à la carte « Aide à la personne » ?	12
Où puis-je stationner gratuitement ?	12
Combien coûte la carte « Aide à la personne » et quelle est sa durée de validité ?	12
Je gère un restaurant	13
Comment avoir droit à la carte « Restaurant » ?	13
Où puis-je stationner gratuitement ?	13
Combien coûte la carte « Restaurant » et quelle est sa durée de validité ?	13
Je dois effectuer une livraison en ville	13
J'ai un véhicule électrique	14
Une solution pour vos visiteurs: la carte « Visiteur »	14
Tarif des zones réglementées	15

LE MOT DU BOURGMESTRE « Vous rendre Dinant »

19 JUIN

Chères Dinantaises,
Chers Dinantais

Voici, après des mois de travail, le moment de vous présenter le nouveau plan de stationnement.

Ce plan, nous l'avons imaginé pour vous.

La qualité de vie des Dinantais, qu'ils soient du centre-ville ou d'ailleurs, est la base de notre engagement politique. Nous nous battons pour que les conditions de vie de tous progressent.

Le stationnement est un sujet sensible et nous avons tenu compte de tous les avis, de toutes les remarques, et bénéficié de l'expertise de professionnels avant de mettre en œuvre ce projet destiné à améliorer votre quotidien.

Trop longtemps oubliés, les habitants de certaines rues du centre-ville n'ont jamais pu bénéficier de cartes de riverain. Certains d'entre eux doivent parfois chercher longtemps une place de stationnement et, lorsqu'ils en trouvent enfin une, elle se situe parfois en zone payante ou éloignée de leur logement. Cette situation compliquée à vivre pour les familles nombreuses ou avec des enfants en bas âge s'en trouvera améliorée.

De même, fini de devoir payer un euro chaque jour avec la carte riverain: gratuit, c'est gratuit.

Pour les Dinantais qui n'habitent pas la zone contrôlée, la carte est également gratuite, et de nombreuses zones sont spécifiquement mises à leur disposition dont des endroits actuellement payants pour eux.

Nous n'avons pas oublié les commerçants: aucun avantage du règlement de stationnement précédent n'a été supprimé. Au contraire, la période payante s'arrêtera à 17 heures au lieu de 18 heures: l'objectif de cette mesure? Vous encourager à faire vos achats au centre-ville!

Les médecins, kinés, infirmières, aide-familiales auront des solutions spécifiques. Nous avons aussi pensé aux livreurs des restaurants.

Enfin, les travailleurs qui accepteront de marcher quelques minutes bénéficieront également d'un stationnement gratuit en périphérie du centre.

Il était également important de conserver l'attrait touristique de la ville de Dinant en proposant aux visiteurs d'un jour un tarif de stationnement concurrentiel par rapport aux autres villes touristiques.

En bref, un plan de stationnement global destiné à vous faciliter la vi(II)e et à vous permettre de vous réapproprier les lieux; un plan de stationnement pour mieux correspondre aux besoins des usagers. Un plan de stationnement qui sera évalué régulièrement pour y apporter d'éventuels ajustements.

Thierry BODLET, Bourgmestre

J'habite dans la commune de Dinant

Vous vous rendez très régulièrement dans le centre de Dinant, mais vous habitez trop loin ou ne pouvez simplement pas venir à pied? Hors de question que le stationnement soit un frein à votre visite au centre-ville. Nous avons imaginé la zone verte pour vous, afin que vous puissiez vous garer facilement et gratuitement en ville et ainsi, profiter de tous les avantages que Dinant a à vous offrir.

COMMENT AVOIR DROIT À LA CARTE «HABITANT»?

Je suis considéré comme «Habitant» si je suis inscrit.e au registre de la population de la ville de Dinant et que j'habite en dehors de la zone mise en évidence sur la carte ci-dessous. Je peux recevoir ma carte de stationnement en introduisant une demande auprès de l'opérateur.

OÙ PUIS-JE STATIONNER GRATUITEMENT?

Grâce à ma carte «Habitant», je peux stationner gratuitement dans les rues comprises dans la zone verte, pour une durée illimitée, soit 7 jours/7 et durant toute l'année.

Le parking Patenier, la Place Albert 1^{er} et l'Esplanade Princesse Elisabeth, actuellement payants, seront désormais gratuits pour vous.

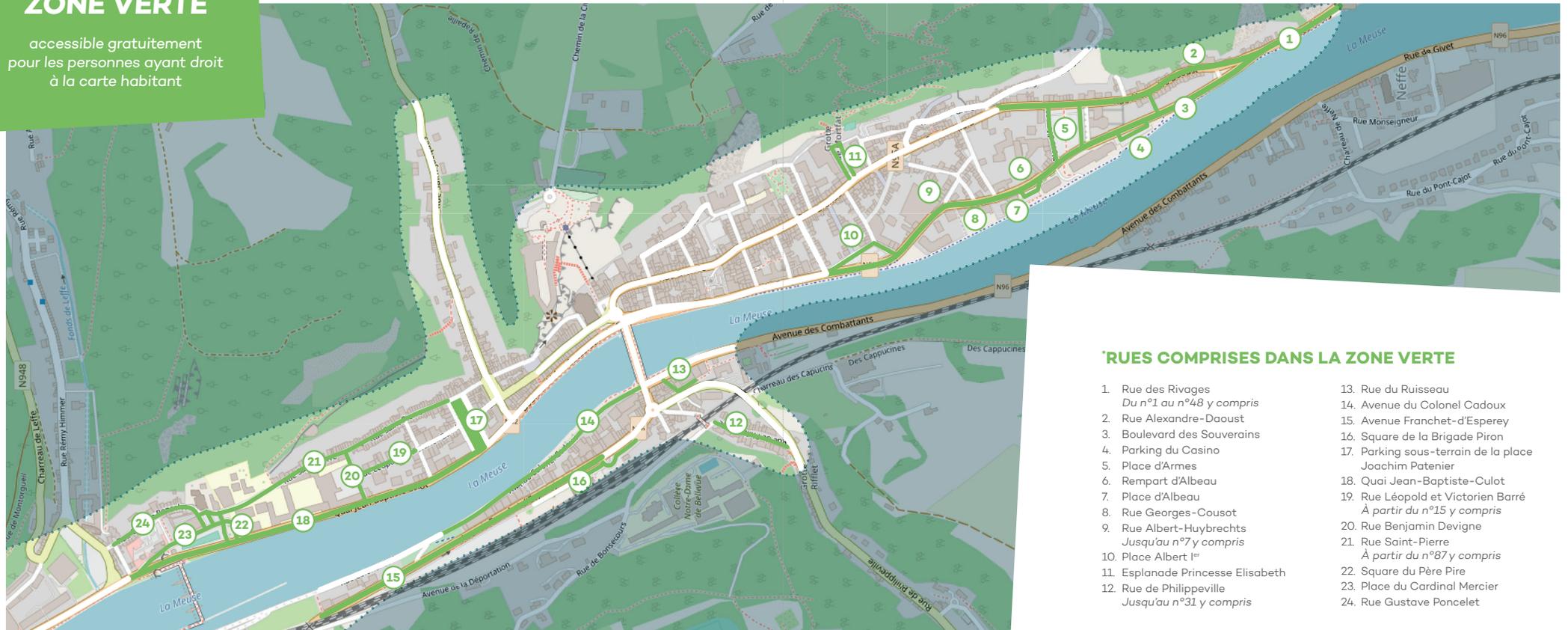
Si je souhaite stationner en dehors des zones précitées, ma carte «Habitant» n'est pas valable.

COMBIEN COÛTE LA CARTE «HABITANT» ET QUELLE EST SA DURÉE DE VALIDITÉ?

- Véhicule standard: Gratuit
- Véhicule > 4,9m de long: 100€/an
- Validité: 1 an, renouvelable

ZONE VERTE

accessible gratuitement pour les personnes ayant droit à la carte habitant



'RUES COMPRISSES DANS LA ZONE VERTE

- | | |
|---|--|
| 1. Rue des Rivages
Du n°1 au n°48 y compris | 13. Rue du Ruisseau |
| 2. Rue Alexandre-Daoust | 14. Avenue du Colonel Cadoux |
| 3. Boulevard des Souverains | 15. Avenue Franchet-d'Esperey |
| 4. Parking du Casino | 16. Square de la Brigade Piron |
| 5. Place d'Armes | 17. Parking sous-terrain de la place Joachim Patenier |
| 6. Rempart d'Albeau | 18. Quai Jean-Baptiste-Culot |
| 7. Place d'Albeau | 19. Rue Léopold et Victorien Barré
À partir du n°15 y compris |
| 8. Rue Georges-Cousot | 20. Rue Benjamin Devigne |
| 9. Rue Albert-Huybrechts
Jusqu'au n°7 y compris | 21. Rue Saint-Pierre
À partir du n°87 y compris |
| 10. Place Albert 1 ^{er} | 22. Square du Père Pire |
| 11. Esplanade Princesse Elisabeth | 23. Place du Cardinal Mercier |
| 12. Rue de Philippeville
Jusqu'au n°31 y compris | 24. Rue Gustave Poncelet |

Je suis riverain.e du centre de Dinant

Actuellement, tous les habitants du centre-ville n'ont pas droit à la carte «Riverain», et ceux qui y ont droit doivent encore payer 1€/jour. Grâce au nouveau plan de stationnement, tous les riverains du centre pourront stationner gratuitement.

ZONE ORANGE



ZONE VERTE

COMMENT AVOIR DROIT À LA CARTE «RIVERAIN»?

Je suis considéré comme «Riverain» si j'habite à l'intérieur de la zone contrôlée soulignée en pointillés: je suis donc domicilié en zone verte, en zone orange, en zone rouge, rue Saint-Jacques (jusqu'au n°164 celui-ci y compris) ou rue Montagne de la Croix (jusqu'au n°50, celui-ci y compris). Je peux introduire une demande auprès de l'opérateur pour recevoir ma carte de stationnement.

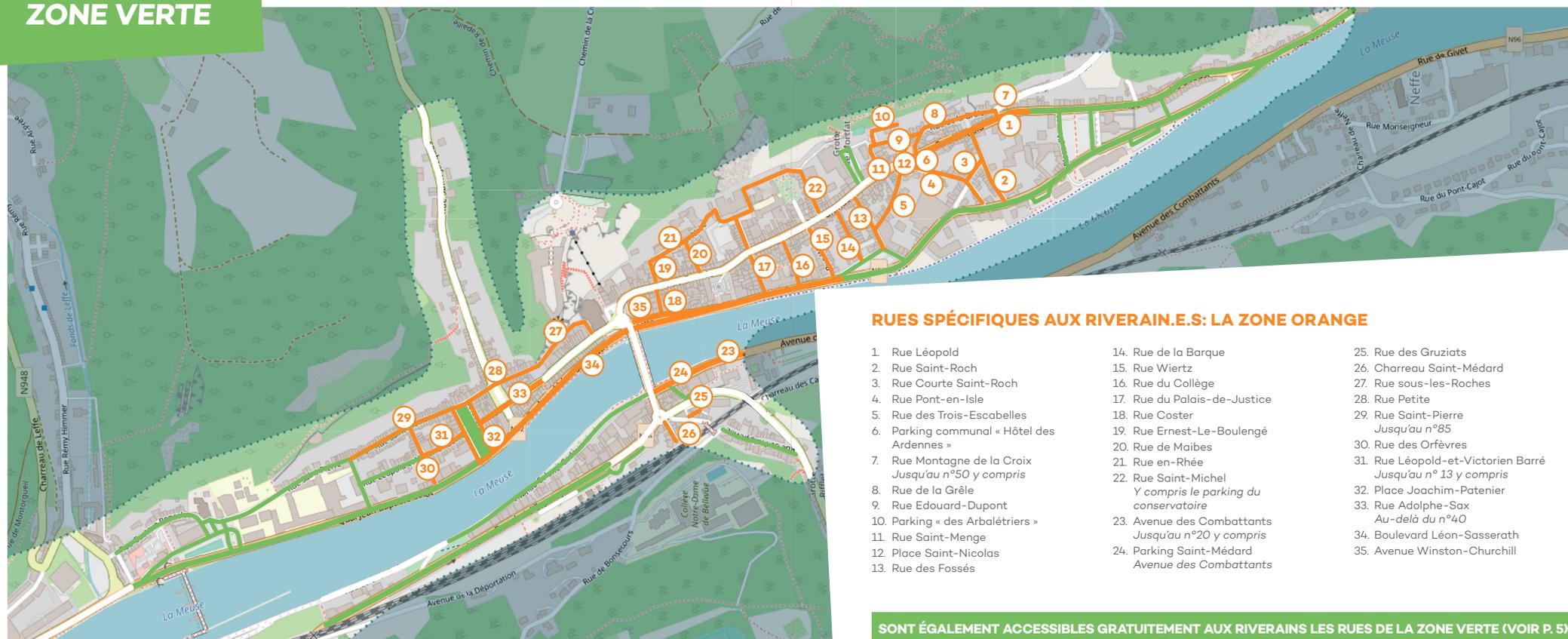
OÙ PUIS-JE STATIONNER GRATUEMENT?

Grâce à ma carte «Riverain», je peux stationner **gratuitement** dans toutes les zones orange et verte reprises sur la carte, pour une durée illimitée, soit 7 jours/7 et durant toute l'année.

Si je souhaite stationner en dehors des zones précitées, ma carte «Riverain» n'est pas valable. Je dois donc payer uniquement si je stationne en zone rouge (voir p.10).

COMBIEN COÛTE LA CARTE «RIVERAIN» ET QUELLE EST SA DURÉE DE VALIDITÉ?

- Véhicule standard: Gratuit
- Véhicule > 4,9m de long: 100€/an
- Validité: 1 an, renouvelable

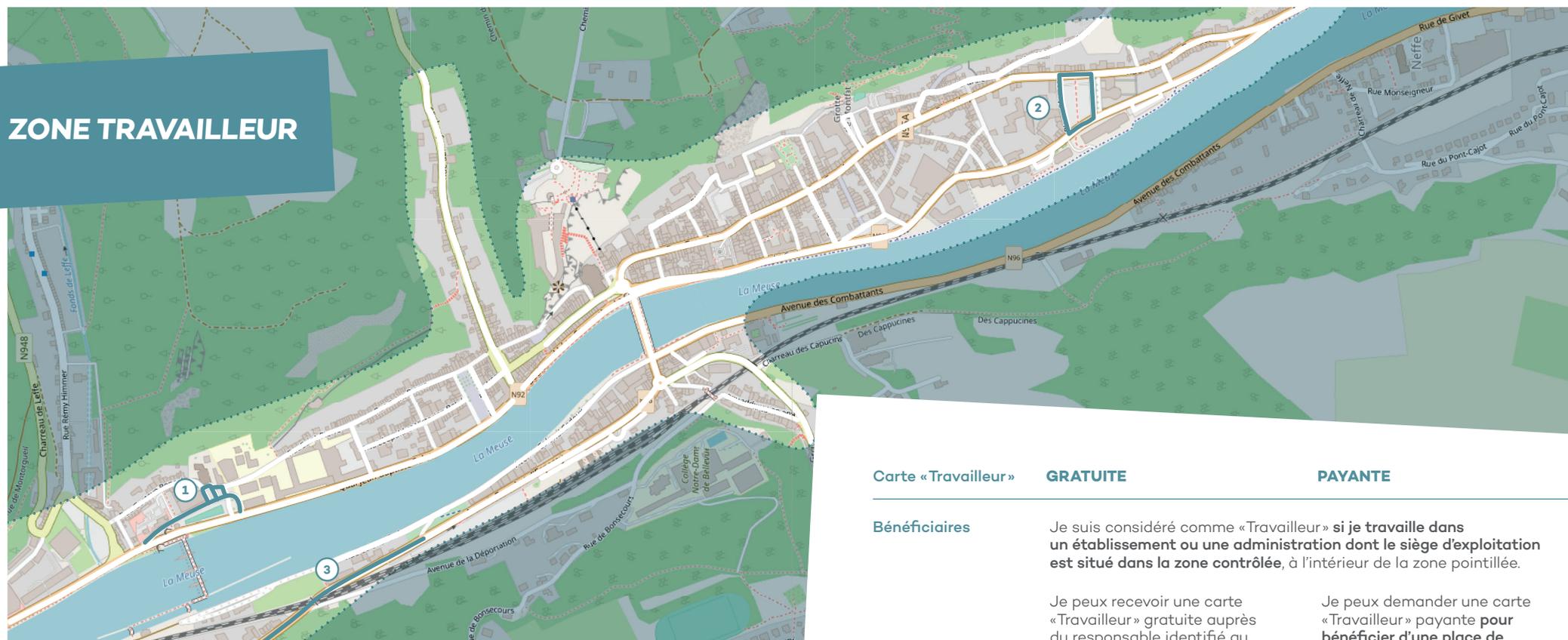


RUES SPÉCIFIQUES AUX RIVERAIN.E.S: LA ZONE ORANGE

- | | | |
|--|--|--|
| 1. Rue Léopold | 14. Rue de la Barque | 25. Rue des Gruziats |
| 2. Rue Saint-Roch | 15. Rue Wiertz | 26. Charreau Saint-Médard |
| 3. Rue Courte Saint-Roch | 16. Rue du Collège | 27. Rue sous-les-Roches |
| 4. Rue Pont-en-Isle | 17. Rue du Palais-de-Justice | 28. Rue Petite |
| 5. Rue des Trois-Escabelles | 18. Rue Coster | 29. Rue Saint-Pierre
Jusqu'au n°85 |
| 6. Parking communal « Hôtel des
Ardennes » | 19. Rue Ernest-Le-Boulengé | 30. Rue des Orfèvres |
| 7. Rue Montagne de la Croix
Jusqu'au n°50 y compris | 20. Rue de Maibes | 31. Rue Léopold-et-Victorien Barré
Jusqu'au n° 13 y compris |
| 8. Rue de la Grêle | 21. Rue en-Rhée | 32. Place Joachim-Patenier |
| 9. Rue Edouard-Dupont | 22. Rue Saint-Michel
Y compris le parking du
conservatoire | 33. Rue Adolphe-Sax
Au-delà du n°40 |
| 10. Parking « des Arbalétriers » | 23. Avenue des Combattants
Jusqu'au n°20 y compris | 34. Boulevard Léon-Sasserath |
| 11. Rue Saint-Menge | 24. Place Saint-Médard
Avenue des Combattants | 35. Avenue Winston-Churchill |
| 12. Place Saint-Nicolas | | |
| 13. Rue des Fossés | | |

SONT ÉGALEMENT ACCESSIBLES GRATUITEMENT AUX RIVERAINS LES RUES DE LA ZONE VERTE (VOIR P. 5)

ZONE TRAVAILLEUR



Je travaille à Dinant

Chaque jour, vous rejoignez le centre de Dinant pour y travailler. Que vous préféreriez arpenter les rues de notre jolie ville pour rejoindre votre lieu de travail ou qu'au contraire, vous appréciez vous stationner à proximité, nous avons développé deux solutions vous permettant de stationner

gratuitement: la carte «Travailleur» gratuite et la carte «Travailleur» payante. En dehors des zones reprises ci-dessous, les cartes «Travailleur» ne sont pas valables.



Carte «Travailleur»

GRATUITE

PAYANTE

Bénéficiaires

Je suis considéré comme «Travailleur» si je travaille dans un établissement ou une administration dont le siège d'exploitation est situé dans la zone contrôlée, à l'intérieur de la zone pointillée.

Je peux recevoir une carte «Travailleur» gratuite auprès du responsable identifié au sein de l'établissement ou de l'administration dans lequel je travaille, qui se chargera d'introduire la demande auprès de l'opérateur.

Je peux demander une carte «Travailleur» payante pour bénéficier d'une place de stationnement proche de mon lieu de travail, soit à 400 mètres maximum de celui-ci.

Zone de stationnement gratuit

Je peux stationner gratuitement dans les zones ci-dessous, pour une durée illimitée, soit 7 jours/7 et durant toute l'année:

1. Place Cardinal Mercier (et plus loin vers Yvoir)
2. Place d'Armes (et plus loin vers Anseremme)
3. Avenue Franchet d'Esperey À partir de la sortie de l'Avenue Cadoux

Je peux stationner gratuitement dans la zone qui m'aura été attribuée en fonction de mon lieu de travail, soit à 400 mètres maximum de celui-ci, pour une durée illimitée, soit 7 jours/7 et durant toute l'année.

Ces espaces de stationnement gratuits dépendent également du nombre de demandes introduites.

Coût et validité de la carte

- Véhicule standard: gratuit
- Véhicules de plus de 4,9 mètres de long: 100€/an
- Validité: 1 an, renouvelable

- Véhicule standard: 120€/an
- Véhicules de plus de 4,9 mètres de long: 220€/an
- Validité: 1 an, renouvelable

Je souhaite faire mes achats en ville

Bienvenue en zone rouge, une zone développée pour soutenir le commerce local et pour permettre aux commerçants d'accueillir leurs visiteurs dans les meilleures conditions.

En dehors de cette zone, 27 emplacements de stationnement « Achat-minute » ont été créés.

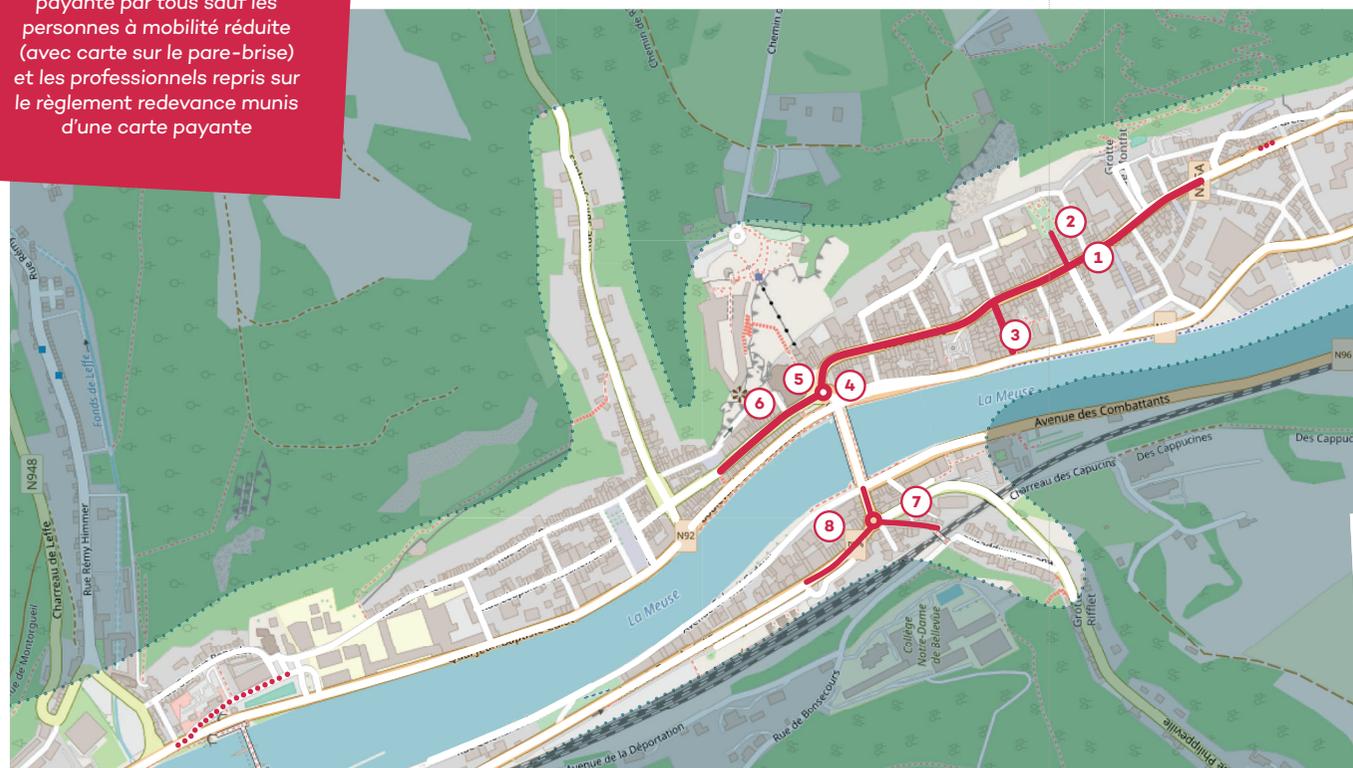
Ils sont identifiables grâce à un marquage au sol spécifique. Ces places intelligentes détectent la présence de véhicule et calculent leur durée de stationnement.

OÙ PUIS-JE STATIONNER ET À QUEL TARIF ?

Dans cette zone, le stationnement payant est réglementé selon le tableau ci-contre :

ZONE ROUGE

payante par tous sauf les personnes à mobilité réduite (avec carte sur le pare-brise) et les professionnels repris sur le règlement redevance munis d'une carte payante



	ZONE ROUGE	ZONE ACHAT MINUTE
Horaire	• 9h-12h et 13h30-17h 7jrs/7, 365 jours/365	• 9h-17h 7jrs/7, 365 jours/365
Durée de stationnement maximale	• 3 heures consécutives	• 30 minutes
Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit les 30 premières minutes • Gratuit pour tout le monde de 12h à 13h30 • 0,50€/1 h de stationnement • 2€/2h de stationnement • 3,5€/3h de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit uniquement 30 minutes • En cas de dépassement de la durée autorisée pour le stationnement, l'utilisateur s'expose à payer la redevance forfaitaire (voir ci-après)
Moyens de paiement	• Monnaie, cartes bancaires & applications de paiement	
Redevance forfaitaire en cas d'absence de ticket de stationnement	• 25€	• 50€ pour véhicule > 4,9m de long ou de +3,5 T

RUES COMPRISES DANS LA ZONE ROUGE

1. Rue Grande
2. Rue Pierre-Joseph-Lion
3. Rue Saint-Martin
4. Place Reine-Astrid
5. Passage Ste Foy
6. Rue Adolphe-Sax Jusqu'au n°40 y compris
7. Rue André-Sodar
8. Rue de la Station

● Emplacement « Achat minute »

Je suis en situation de handicap

Je dispose d'une carte européenne de stationnement délivrée par le SPF Sécurité sociale. En affichant clairement ma carte « Handicap » sur le pare-brise de mon véhicule, je peux me garer gratuitement partout à Dinant pour une durée illimitée, soit 7 jours/7 et durant toute l'année.



Hormis les cartes PMR, l'identification des véhicules se fera par le numéro de plaque. Aucune carte physique ne sera délivrée.

Je suis un.e prestataire de soins



COMMENT AVOIR DROIT À LA CARTE «AIDE À LA PERSONNE»?

Je suis considéré comme:

- **Prestataire de soins médicaux** si je suis médecin généraliste, infirmier.e, kinésithérapeute et que je prodigue des soins au domicile de mes patients sur le territoire de Dinant. Je peux recevoir ma carte de stationnement «Aide à la personne» en introduisant la demande auprès de l'opérateur. Je dois fournir la preuve que je dispose d'un numéro INAMI, que je suis agréé.e par la fédération professionnelle de prestataires de soins, que j'exerce mon activité en tout ou en partie sur le territoire de Dinant.
- **Prestataire de soins d'aide à la personne** si je suis aide-familiale ou aide-séniors. Je peux obtenir ma carte de stationnement «Aide à la personne» en introduisant la demande auprès de l'opérateur, et fournir la preuve que je dispose d'un diplôme d'aide-familiale ou d'aide-sénior, et une attestation de mon employeur prouvant que j'exerce mon activité en tout ou en partie sur le territoire de Dinant.

OÙ PUIS-JE STATIONNER GRATUITEMENT?

La carte «Aide à la personne» me permet de stationner gratuitement partout à Dinant, pour la durée de mes prestations, **7 jours/7 et durant toute l'année**. Je dois alors ajouter la mention «en cours d'intervention» et le disque bleu avec l'heure d'arrivée sur mon pare-brise.

COMBIEN COÛTE LA CARTE «AIDE À LA PERSONNE» ET QUELLE EST SA DURÉE DE VALIDITÉ?

- **Véhicule standard:** 100€/an
- **Véhicule > 4,9m de long:** 200€/an
- **Validité:** 1 an, renouvelable

Je gère un restaurant

COMMENT AVOIR DROIT À LA CARTE «RESTAURANT»?

Je peux bénéficier d'une carte «Restaurant» si je suis une entreprise ou un indépendant de la restauration et que j'offre un service de livraison de plats à domicile. Pour recevoir ma carte de stationnement, je dois introduire la demande auprès de l'opérateur et fournir les statuts de la Société ou un extrait de la Banque Carrefour des Entreprises, le code N.A.C.E correspondant à l'activité et une copie de la carte d'identité.

OÙ PUIS-JE STATIONNER GRATUITEMENT?

Grâce à ma carte «Restauration» et dans le cadre de mon activité, je peux stationner gratuitement à Dinant pendant la durée de livraison, **7 jours/7 et durant toute l'année**.



Je dois effectuer une livraison en ville

La zone de livraison est réservée aux livreurs et ne peut être occupée qu'en dehors des heures fixées par le règlement complémentaire de circulation relatif à cette zone et affichées par un panneau de signalisation. En cas de stationnement irrégulier, l'utilisateur devra s'acquitter d'une redevance de 50€.



J'ai un véhicule électrique

Conscients des nouveaux enjeux liés à la mobilité, notamment en matière d'électrification des véhicules, nous facilitons les possibilités de chargement des batteries électriques sur le territoire de la commune. À cette fin, nous avons prévu une zone de chargement électrique. Le stationnement y est autorisé pour autant que l'utilisateur dudit véhicule soit connecté et qu'il procède au raccordement

physique de son véhicule à la borne électrique. Pour tout stationnement sur cette zone par un véhicule non électrique ou par un véhicule électrique non raccordé, l'utilisateur s'expose au paiement d'une redevance de 35€.



Une solution pour vos visiteurs: la carte « Visiteur »



Vous vivez au centre-ville de Dinant? Vos visiteurs peuvent désormais vous rendre visite à **prix réduit**. En apposant sur leur pare-brise la carte « Visiteur » que vous aurez reçue gratuitement, ils pourront stationner dans les zones précitées pour un montant de 3€ par véhicule et par jour.

Tarif des zones réglementées

	Horaire	Durée de stationnement maximale	Prix	Moyens de paiement	Redevance forfaitaire en cas d'absence de ticket de stationnement
ZONE VERTE	9h-17h, 7jrs/7, 365 j./365	Illimitée	0,75€/h	Cartes bancaires Applications de paiement	25€ 50€ pour véhicule > 4,9m de long ou de+3,5 T
ZONE ORANGE	9h-17h, 7jrs/7, 365 j./365	Illimitée	1€/h	Cartes bancaires Applications de paiement	25€ 50€ pour véhicule > 4,9m de long ou de+3,5 T
ZONE ROUGE	9h-12h 13h30-17h, 7jrs/7, 365 j./365	3 heures consécutives	Gratuit: - les 30 premières minutes - pour tout le monde de 12h à 13h30 0,50€/1h de stationnement 2€/2h de stationnement 3,5€/3h de stationnement	Monnaie Cartes bancaires Applications de paiement	25€ 50€ pour véhicule > 4,9m de long ou de+3,5 T

Je peux donc stationner **gratuitement** dans ces zones de 17h01 à 8h59, 7 jours/7 et durant toute l'année sans devoir apposer un ticket de stationnement.



Dinant
LA VOIX CUIVRÉE